

La numérisation : pas au détriment du personnel !

La numérisation modifie le monde du travail de manière fondamentale. Pour transfair, il s'agit d'accompagner ce phénomène inéluctable, de sauvegarder et de développer les droits des salarié-e-s. Le secteur de la Communication (télécommunication et IT) est particulièrement touché par cette évolution technologique. Cette résolution de transfair vise à interpeller les employeurs et déterminer les exigences suivantes:

1. Lancer une offensive de formation

L'évolution constante et rapide des technologies et des logiciels exige des compétences et des connaissances toujours plus pointues. Pour garantir les chances des collaboratrices et des collaborateurs, les entreprises doivent favoriser le perfectionnement professionnel régulier en mettant à disposition du personnel le temps nécessaire et les moyens financiers adéquats.

2. Prévoir des mesures en faveur des travailleurs plus âgés

L'insécurité et la précarité de l'emploi est particulièrement forte chez les collaboratrices et les collaborateurs plus âgés. Les entreprises doivent porter une attention toute particulière à cette catégorie du personnel en reconnaissant l'expérience acquise et en favorisant leur potentiel de développement.

3. Promouvoir l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale

La flexibilisation du monde du travail peut être une chance mais comporte aussi des risques. Le personnel peut être joignable en tout temps et la séparation entre vie professionnelle et vie familiale devient de plus en plus ténue. Des règles claires doivent être établies afin de garantir cette séparation. Il y va de la santé des collaboratrices et des collaborateurs. Le maintien de l'enregistrement du travail et une limite hebdomadaire du travail revêt à cet égard une importance essentielle.

4. Eviter l'externalisation de secteurs de l'entreprise et l'externalisation ouverte (crowdsourcing)

Ces externalisations partielles à d'autres entreprises dont les conditions de travail sont moindres ainsi que les transferts de prestations à travers des plateformes Internet permettent aux entreprises de transférer les charges en personnel ainsi que celles de la sécurité sociale sur les travailleurs « fictivement » indépendants. Ces externalisations doivent être contrôlées et gérées sous peine de voir s'aggraver les formes de travail précaire.

5. Garantir la protection des données personnelles

Avec la numérisation, la protection des données personnelles ainsi que celles issues des processus de travail prend toujours plus d'importance. Les entreprises doivent respecter les dispositions légales en la matière et garantir la transparence sur l'utilisation et l'éventuel enregistrement des données.